

Emploi, salaires, sécurité sociale, services publics, retraites : ENSEMBLE POUR NOS REVENDICATIONS

**Ce qui coûte
"un pognon de dingue",
ce sont les exonérations,
les cadeaux au patronat
et l'évasion fiscale !**

Depuis un an, le Président des riches approfondit la politique d'austérité. Après le Code du Travail, la Fonction Publique, la SNCF, il s'en prend maintenant à la solidarité !

Ce ne sont pas les pauvres, ni les salariés, ni les services publics qui coûtent « un pognon de dingue » mais les exonérations de cotisations et l'évasion fiscale. Tous ces cadeaux au patronat ne servent qu'à licencier et précariser, pour enrichir les actionnaires !

Ces derniers mois, les mobilisations et les grèves sont nombreuses et de plus en plus importantes : les cheminots, les salariés de l'énergie, d'Air France, de la grande distribution, les retraités, les personnels des EHPAD, les agents de la Fonction Publique... **NOUS LES SOUTENONS !**

Avec les professions en luttes, Cheminots, gaziers, électriciens, les professionnels des EHPAD, des hôpitaux, le commerce...Préparons dès maintenant une action unitaire à la rentrée tous ensemble, privé et public, en affirmant nos revendications, comme dans tout le pays !

Les UD CGT et FO et la FSU du Cantal appellent l'ensemble des salariés (es) à agir !

Jeudi 28 juin 2018

Rassemblement à 11h00

Place P. Semard à Aurillac (gare)

POUVOIR D'ACHAT

Augmentation des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations et minima sociaux .

Non à l'augmentation de la CSG .

SERVICE PUBLIC

Défense et reconquête du service public accessible et de qualité sur tout le territoire dans l'intérêt des agents et de la population. Non aux privatisations ! Non à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires !

CONQUÊTES COLLECTIVES

Garantie des emplois, des statuts, des conventions collectives et des missions : abrogation des lois El Khomri et des ordonnances Macron

DROIT A LA RETRAITE

Retour au droit à la retraite à 60 ans pour toutes et tous à taux plein.

Maintien de tous les régimes par répartition (régime général, Code des Pensions et CNRACL, régimes spéciaux).

Non au régime unique par point.

Maintien des pensions de réversion.

SÉCURITÉ SOCIALE

Défense de la sécurité sociale basée sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »

DROIT AUX ÉTUDES

Non à la sélection à l'entrée de l'université.

Maintien du baccalauréat comme diplôme national.